

PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PME : LA MRCVO ACCUEILLE LES DEMANDES

VAL-D'OR, LE 15 AVRIL 2020. – Les petites et moyennes entreprises (PME) du territoire peuvent dès maintenant soumettre une demande auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*.

Le conseil des maires autorisait ce matin la signature de la convention d'aide financière remboursable entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) et la MRCVO, qui permettra à cette dernière de soutenir les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19. L'aide accordée prendra la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt pouvant atteindre 50 000 \$.

Un soutien attendu

Annoncé début avril par le gouvernement du Québec, ce programme vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19. La MRCVO dispose d'une enveloppe de 605 521 \$ à cet effet.

« Nous sommes tous interpellés par le sort de nos entreprises locales qui traversent des épreuves sans précédent. Je sais que cette aide est très attendue des entrepreneurs de chez nous et je souhaite leur rappeler que l'équipe du Service du développement local et entrepreneurial de la MRCVO demeure présente et disponible dans les trois pôles du territoire, à Malartic, Senneterre et Val-d'Or, pour les accompagner dans la recherche de solutions. », mentionne M. Martin Ferron, préfet de la MRCVO.

Admissibilité

Le programme vise les entreprises de tous les secteurs d'activité, incluant les entreprises d'économie sociale, les coopératives et les organismes sans but lucratif réalisant des activités commerciales sur le territoire de la Vallée-de-l'Or depuis au moins un an.

Il permet de soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement d'une entreprise dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elle soit en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer ses activités.

Le financement sera versé sous forme de prêts remboursables à un taux d'intérêt de 3%. Un moratoire de 3 mois sur le capital et les intérêts s'appliquera automatiquement et un moratoire additionnel sur le capital, pour une période allant jusqu'à 12 mois, pourra être accordée en fonction de l'évaluation du projet. Un amortissement de 36 mois, excluant le moratoire de remboursement, devra être prévu.

42, PLACE HAMMOND, VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 3A9
TÉL. : 819-825-7733 > TÉLÉC. : 819-825-4137

Pour soumettre une demande

Tous les clients de la MRCVO et toutes les entreprises qui ont pris contact avec elle ces derniers jours pour obtenir des renseignements sur les mesures d'aide offertes recevront aujourd'hui par courriel les informations détaillées sur le programme ainsi que le formulaire de demande à compléter.

Les détails et le formulaire sont aussi disponibles sous l'onglet *Développement local et entrepreneurial* du www.mrcvo.qc.ca, dans la section COVID-19. Les entreprises du territoire sont également invitées à s'abonner à l'infolettre spéciale du Service du développement local et entrepreneurial via le formulaire en ligne disponible dans cette section.

Moratoire de paiement pour les clients du SDLE

Dans le contexte de la COVID-19, la MRCVO peut autoriser un moratoire de paiement sur le capital et les intérêts pour les entreprises qui ont bénéficié d'un financement antérieur dans le cadre de sa politique commune du Fonds local d'investissement et des Fonds locaux de solidarité FTQ (FLI-FLS).

Ainsi, les clients actuels peuvent demander un moratoire maximal de six mois pour le remboursement des prêts (capital et intérêts) qui leur ont été consentis dans le cadre de ces fonds. Les intérêts seront capitalisés et ajoutés au solde du prêt à la fin du moratoire.

Afin de soutenir les entrepreneurs dans leurs démarches, la MRCVO a aussi autorisé, pour tous ses clients, un report du versement d'avril, ainsi qu'un moratoire de paiement pour les 3 prochains mois. Les entrepreneurs qui souhaitent obtenir un moratoire supplémentaire pourront en faire la demande auprès de leur conseiller.

- 30 -

Source : Sophie Richard-Ferderber
Coordonnatrice en communication
MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 232
sophierf@mrcvo.qc.ca

p. j. : Équipe du Service du développement local et entrepreneurial

Équipe du service de développement local et entrepreneurial



MARIE-ANDRÉE MAYRAND

Directrice, Service de développement local et entrepreneurial

MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 261

marieandremayrand@mrcvo.qc.ca

PÔLE DE VAL-D'OR



NATHALIE BOUCHER

Coordonnatrice au développement local

MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 263

nathalieboucher@mrcvo.qc.ca



CHRISTIAN BELLAVANCE

Conseiller en développement

MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 264

christianbellavance@mrcvo.qc.ca



NANCY DESAULNIERS

Conseillère en développement

MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 258

nancydesaulniers@mrcvo.qc.ca

PÔLE DE MALARTIC



JEAN-CHARLES BOURRET

Directeur général et Conseiller en développement

Société de développement économique de Malartic (SDEM)
819 757-3611, poste 266

sdem@ville.malartic.qc.ca

PÔLE DE SENNETERRE



LYNDA LAVOIE

Agente de développement

Corporation de développement économique de Senneterre (CDES)

819 737-2296, poste 222

llavoie@ville.senneterre.qc.ca

Notre équipe demeure disponible en télétravail pour accompagner les entreprises d'ici.